

SEANCE PUBLIQUE DU 24 FEVRIER 2022

REUNION PUBLIQUE DU 24 FEVRIER 2022

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M. Irwin GUCKEL siège au bureau en qualité de secrétaire.

M. le Directeur général provincial assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H40'.

M. LE PRESIDENT.- Je pense que tout le monde a eu le temps de s'installer. Tout d'abord un grand bonjour à toutes et à tous, je pense que ça fait du bien à tout le monde de se retrouver. Je déclare la réunion du 24 février 2022 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Monsieur le Gouverneur qui ne saura pas nous rejoindre aujourd'hui, retenu par d'autres obligations.

M. LE PRESIDENT. – M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA, Chef de groupe. – Je dois excuser Madame CRAEN.

M. LE PRESIDENT.- M. VANDEBURIE ?

M. VANDEBURIE, Chef de groupe.- Mesdames Isabelle SAMEDI et Catherine HAUREGARD et Madame FRANCOIS est en retard, coincée dans les embouteillages.

M. LE PRESIDENT.- M. CAPPÀ ?

M. CAPPÀ, Chef de groupe.- Madame COLOMBINI.

M. LE PRESIDENT.- Mme DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET, Cheffe de groupe.- Madame NEVEN-JACOB excusée et trois conseillers en retard, coincés dans les bouchons en provenance de Verviers.

M. LE PRESIDENT.- M. LEJEUNE ?

M. LEJEUNE, Chef de groupe.- Madame BASTIN est absente et Monsieur ERNST notamment en léger retard.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président.**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour ainsi que l'ordre du jour des questions d'actualité.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 27 janvier 2022. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(Monsieur Irwin GUCKEL , Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 27 janvier 2022).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion et un petit mot, j'ai oublié de dire en début de réunion que j'ai un appareil ici près de moi qui permet de vérifier le CO² dans la salle en espérant qu'il ne fasse pas trop de bruit aujourd'hui.

V. Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial

Document 21-22/162 : Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de l'Arrondissement de Verviers : Madame Odette THREINEN, 1^{ère} suppléante de la liste ECOLO du District d'Eupen, appelée à siéger en remplacement de Monsieur Michel NEUMANN, démissionnaire.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour actualisé (document 21-22/162)

Nous allons donc procéder à la désignation, par voie de tirage au sort, d'une Commission spéciale de vérification des pouvoirs pour l'Arrondissement de Verviers, elle sera composée de 7 membres.

La Commission devra nommer, en son sein, un président et un rapporteur chargé de soumettre les conclusions de la Commission au Conseil.

J'invite les membres suivants et par tirage au sort : LUX Valérie, LEJEUNE Jean-Denis, LEBEAU Caroline, HOUSIAUX Alexis, CAPPA Serge, VANDEBURIE Julien et LEJEUNE Luc à se diriger vers la Salle des Gardes.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 FEVRIER 2022

Nous suspendons nos travaux pendant quelques minutes afin de permettre à la Commission que nous venons de désigner de s'acquitter de sa mission.

(Interruption)

M. LE PRESIDENT.- Nous reprenons nos travaux après cette interruption de séance. Je déclare donc la réouverture de la séance.

La parole est à Madame LEBEAU, Rapporteur, qui va nous faire connaître les conclusions de la Commission spéciale de vérification, pour l'arrondissement de Verviers.

Madame LEBEAU, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Chers Collègues, au nom de votre Commission spéciale de vérification réunie en séance de ce jour sous la présidence de Monsieur VANDEBURIE Julien à laquelle assistaient LUX Valérie, LEJEUNE Jean-Denis, HOUSIAUX Alexis, CAPPAS Serge, VANDEBURIE Julien, LEJEUNE Luc et moi-même.

J'ai l'honneur de faire rapport sur la vérification des pouvoirs d'une Conseillère provinciale suppléante de la liste ECOLO de l'Arrondissement de Verviers, District d'Eupen afin de pourvoir au remplacement de Monsieur Michel NEUMANN, démissionnaire.

Madame Odette THREINEN, née le 2 novembre 1959 et domiciliée 19, Heckenweg à 4700 EUPEN est devenue 1^{ère} suppléante en ordre utile de la même liste.

Par courriel daté du 27 janvier 2022 dernier Madame Odette THREINEN notifie au Président du Conseil provincial qu'elle accepte le mandat de Conseillère provinciale.

Il résulte ensuite d'une correspondance avec l'Autorité communale de la Ville d'Eupen datée également du 28 janvier 2022 certifiant que Madame Odette THREINEN réunit toujours bien les conditions d'éligibilité requises et ne se trouve dans aucun des cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévus par les dispositions décrétales, les articles L4142-1 et L2212-74 à 81 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

En conclusion et à l'unanimité, votre Commission spéciale de vérification vous propose, Mesdames les Conseillères provinciales et Messieurs les Conseillers provinciaux, d'admettre Madame Odette THREINEN à la prestation de serment et de procéder à son installation en tant que Conseillère provinciale.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale.

Vous avez entendu les conclusions du rapport de votre Commission spéciale de vérification tendant à admettre comme membre du Conseil provincial Madame Odette THREINEN, issue du District d'Eupen, en remplacement de Monsieur Michel NEUMANN, démissionnaire.

Je mets ces conclusions aux voix.

Qui est pour les conclusions de la Commission spéciale de vérification ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

Unanimité, le Conseil adopte la résolution.

Je vais à présent inviter Madame Odette THREINEN, dont les pouvoirs viennent d'être validés, à prêter le serment légal en lui rappelant que pour pouvoir assister de plein droit aux séances du Conseil de la Communauté germanophone avec voix consultative, elle doit prêter le serment constitutionnel exclusivement ou en premier lieu en langue allemande. Vous avez la parole Madame THREINEN.

Madame THREINEN (de son banc).- « Ich schwöre Treue dem König, Gehorsam der Verfassung und den Gesetzen des belgischen Volkes. Je jure fidélité au Roi, obéissance à la constitution et aux lois du peuple belge ».

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

Je prends acte de votre prestation de serment et vous déclare installée dans vos fonctions de Conseillère provinciale.

Je vous souhaite, chère collègue, la bienvenue dans notre assemblée.

Je vous informe que Madame THREINEN sera membre de la cinquième Commission, en remplacement de Monsieur Michel NEUMANN.

VI.- Questions d'actualité

Document 21-22/A14 : Question d'actualité conjointe de deux membres du Conseil provincial relative à l'avenir du Palais des Princes Evêques.

Document 21-22/A15 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au projet de mobilité douce "La Vesdrienne"

M. LE PRESIDENT. – Point 3 de l'ordre du jour actualisé.

Vous trouverez sur votre banc l'ordre du jour des questions d'actualité qui comporte deux points.

Je me permets de vous rappeler que, conformément à notre ROI, « après développement de la question par son auteur, un membre par groupe politique peut intervenir sur la question, pendant deux minutes maximum par intervenant. Le Député concerné prend ensuite la parole

SEANCE PUBLIQUE DU 24 FEVRIER 2022

pour la réponse. À l'issue de la réponse, l'auteur ou le coauteur peut exprimer sa réaction pendant une durée n'excédant pas deux minutes. »

Pour la première question référencée 21-22/A14, je donne la parole à Monsieur Marc MAGNERY. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci beaucoup Monsieur le Président. Je n'ai pas l'habitude de m'étendre mais ici cela fait réellement plaisir de voir en chair en et en os... j'y vais.

Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, Messieurs les Directeurs général et financier, chers Collègues, Mesdames et Messieurs en vos titres et fonction,

En temps normal, nous avons chaque mois le privilège de siéger, sauf les deux dernières années, au sein d'un bâtiment dont le prestige n'est plus à démontrer. Le Palais des Princes Évêques est en effet classé patrimoine exceptionnel.

Dans cet immense bâtiment, de nombreux changements se préparent les années à venir. Un projet de réimplantation des différents services du Parquet général et de la Cour d'Appel de Liège qui est à l'étude. A terme, certaines surfaces seront disponibles lorsque les services de la Police fédérale hébergés au Palais déménageront vers le futur nouveau centre de Vottem. Et tout récemment, le Ministre MICHEL, responsable de la Régie des Bâtiment a annoncé débloquent 40 millions pour sa rénovation.

Parallèlement à ça, vous n'êtes pas sans savoir que le Conseil provincial, une partie de ses services et le Gouverneur, occupent ces locaux comme simples locataires. En effet, le Palais provincial est une copropriété entre le Fédéral et la Région wallonne.

A ce titre, nous faisons face à tous les ennuis que peuvent subir des locataires : dégradation de l'état du bâtiment sans possibilité d'intervention, difficulté et lenteur des travaux entrepris, manque d'autonomie et d'efficacité dans la gestion des espaces disponibles, etc.

Dans ce contexte, ne serait-il pertinent pour la Province de se positionner comme un partenaire privilégié pour l'acquisition peut-être même partielle et la gestion, partielle également du Palais provincial ?

Vous ne cessez de dire que la Province doit être plus visible, s'ouvrir à ses citoyens. Ne serait-ce pas là l'occasion d'ouvrir ce lieu inestimable à ses concitoyens, tout en retrouvant une autonomie de gestion permettant à la Province de Liège de s'installer de manière pérenne mais aussi moderne dans ce bâtiment ?

De plus, le potentiel touristique et de valorisation patrimonial du Palais des Princes Évêques est réel. Il suffit de voir la grandeur et la majestuosité de la cour d'honneur lorsque celle-ci est libérée de son usage de parking.

Enfin, il faut savoir que l'utilisation de ce palais pour rendre la Justice est le fruit d'une contingence historique. Ce lieu n'a pas vocation et ne répond pas aux exigences modernes de

sécurité pour ce faire.

Nous souhaitons que le Collège provincial puisse participer de manière active à la réaffectation et à la gestion de ce Palais pour le faire rayonner dans sa ville, dans sa province et même toute l'Euregio et plus seulement jusqu'à Lantin.

Merci pour la réponse que vous m'accorderez.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention.

J'invite Monsieur Luc GILLARD, Député provincial – Président, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial – Président.

M. GILLARD, Député provincial–Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Je rejoins M. MAGNERY pour me réjouir de la présence en chair et en os de mes collègues et pas des, des services, les nouveaux grades légaux et comme vous le savez tous, si M. le Gouverneur n'est pas parmi nous c'est parce qu'il est endeuillé, ayons une pensée dans ces moments difficiles. Monsieur le Président, Chers Collègues.

Selon la formule consacrée, Monsieur le Conseiller, je vous remercie de m'avoir posé cette question sur l'avenir du Palais. Elle me permettra tout d'abord de vous répondre sur un sujet qui symbolise notre patrimoine commun, celui de tous les citoyens, mais aussi de vous signaler que la Province n'a pas attendu les dernières annonces de la Justice ou du Secrétariat d'État en charge de la Régie fédérale des Bâtiments, et par ailleurs ancien collègue, ni d'ailleurs votre légitime et pertinente question d'actualité pour se préoccuper de l'état de santé de ce fleuron architectural qui abrite notamment notre Assemblée.

Ainsi, depuis le début de la législature, la Province de Liège fut véritablement le premier lanceur d'alerte sur le lent délabrement du Palais, notamment par de nombreux courriers aux différents Ministres en charge des Régies fédérale et régionale des bâtiments et du Patrimoine. Ces prises de position ne sont d'ailleurs pas restées dans l'opacité des échanges épistolaires entre institutions. Nos intentions concernant le Palais furent dévoilées à l'opinion publique lorsque j'ai eu l'opportunité de préciser la position du Collège provincial dans une interview parue dans le journal « *La Meuse* » du 21 mai dernier. Vous admettrez, Monsieur le Conseiller, que la Province a joué la transparence dans ce dossier particulièrement complexe à bien des égards.

Au-delà du simple constat, la Province a aussi fait des propositions et a annoncé sa disponibilité pour obtenir un droit réel sur le bien immobilier en vue de coordonner, aux côtés des divers intervenants, la restauration et les nouvelles affectations du Palais, plus en accord avec ses caractéristiques historiques et patrimoniales.

Sans remonter à Érard de la Marck qui devait certes avoir ses préoccupations de propriétaire, fondateur de ce Palais mais qui ignorait sans doute les innombrables difficultés rencontrées aujourd'hui par les occupants précaires des lieux, rappelons que depuis le 12 août

SEANCE PUBLIQUE DU 24 FEVRIER 2022

2020 où l'on constata les premières chutes d'ornements en pierre de taille de plusieurs façades de la grande cour et de la cour Notger, nous avons écrit à trois reprises au Ministre en charge de la Régie régionale des bâtiments. Malgré cette implication directe, nous n'avons pas pu obtenir de promesse pour un droit réel, et encore là on ne demandait qu'une emphytéose. ni même le début d'un plan de sauvetage et de sauvegarde mais simplement une prise en considération polie et de circonstance.

Je le répète, ce dossier est d'une grande complexité. Permettez-moi d'exposer brièvement la situation dans ce décor historique.

Considéré comme le plus beau monument civil de Wallonie, et là je vais poser une colle à tous, je voudrais savoir celui qui sait, vous n'avez pas à me répondre dans l'instant mais j'espère que d'aucun reviendront vers moi, de nous dire dans un rayon relativement large, on peut même prendre 2 à 300 km, où il y a t-il un bâtiment historique de la même importance, de cette taille, avec la fonction civile parce que bien sûr des édifices religieux il y en a à foison... mais un bâtiment civil de cette taille, dans un périmètre très large il n'en existe pas. Le Palais a aujourd'hui le plus grand besoin qu'on lui accorde non seulement une indispensable restauration mais aussi une mission à la hauteur de son prestige.

À mes yeux, ce double objectif ne peut se concevoir sans veiller à ce que le citoyen puisse, dans le respect que l'on doit aux illustres témoignages de notre passé, y être associé. Le citoyen doit pouvoir s'approprier un Palais, là où s'est faite l'Histoire des peuples coincés entre les différentes grandes puissances européennes des mondes germanique et latin.

Inscrit au Patrimoine exceptionnel, vous le rappelez, de Wallonie, au Patrimoine européen et sur une liste indicative de l'UNESCO, le Palais de Liège est la propriété pour une partie de l'État fédéral et, depuis 2014, de la Wallonie pour une autre, plutôt celle que nous occupons. Le SPF Justice et la Province de Liège étant respectivement les locataires, même si le règlement de copropriété et la rédaction des contrats de location n'existent pas encore.

Si la chute en août 2020 de plusieurs éléments de façade contribua à susciter l'émoi de certains sur l'état du Palais, le constat inquiétant de son lent mais inexorable délabrement était déjà une réalité pour ceux qui y travaillent quotidiennement. Rappelons qu'il n'a connu depuis sa grande restauration entre 1962 et 1978 qu'une unique rénovation de la couverture en ardoise de l'édifice à la fin des années 90.

Il est indéniable que l'organisation actuelle entre les différents pouvoirs publics jouant un rôle dans la gestion quotidienne et les nécessaires mesures de préservation du Palais ne semblent pas être les plus efficaces. Si chacun ne prend pas en compte rapidement la dégradation progressive du bâtiment en raison du manque d'entretien structurel, il est probable que l'édifice soit un jour ou l'autre fermé et que son accès soit interdit par les services de sécurité compétents.

La Province de Liège ne veut pas en arriver là et réclame une responsabilisation des différents intervenants. Elle n'entend nullement stigmatiser ni les propriétaires, ni les locataires du Palais mais bien l'inefficacité patente de la gestion commune de l'édifice que cela soit pour l'entretien et le nécessaire remplacement d'éléments intérieurs ou que cela soit pour établir un

SEANCE PUBLIQUE DU 24 FEVRIER 2022

vaste programme de rénovation des façades et des châssis qui rendent l'âme.

Afin de remédier à cette situation délicate, le Collège provincial de Liège a donc proposé, dans un courrier au Gouvernement wallon le 11 février 2021, d'enclencher une procédure liminaire en vue d'acquérir un droit réel pour la partie du Palais provincial dont la Wallonie est propriétaire.

Par cette démarche, et en parfaite intelligence avec l'Agence wallonne du Patrimoine, la Province de Liège souhaitait développer, par phases et sur une longue durée, un projet de restauration et de mise en valeur de ce patrimoine exceptionnel pour tous les citoyens wallons ainsi que les touristes désireux de découvrir les richesses culturelles du pays mosan.

En ce qui concerne l'affectation future du Palais, elle devra être repensée pour en faire, en tout ou en partie, un lieu à vocation muséale, même s'il demeure aujourd'hui le siège d'institutions politiques. Il est probablement nécessaire pour un monument de cette ampleur historique que le citoyen puisse se l'approprier davantage notamment par des visites expliquant l'histoire d'un territoire mais aussi l'évolution de la décision politique jusqu'à nos institutions démocratiques.

L'objectif de ce projet est aussi de mettre à la disposition d'associations citoyennes certaines salles pour des expositions, de spectacles à même de faire vivre les différents espaces du Palais, dont la cour, en respectant, cela va s'en dire, le caractère architectural et patrimonial de cet édifice majeur. Je vous invite, puisque vous souhaitez voir le parking vider de ses véhicules, à vous joindre aux Fêtes de Wallonie prochaines qui auront lieu dans la cour du palais puisqu'à cette occasion les véhicules en seront proscrits.

En parallèle à ce projet d'ouverture au public, le Collège provincial a aussi suggéré de développer à cet endroit un chantier de restauration particulier. L'objectif est d'associer à la fois les artisans, compagnons et étudiants des différentes écoles provinciales entre autre à la restauration de l'édifice. Les citoyens pourront également être sensibilisés tout au long des travaux.

La préservation et la promotion du patrimoine sont devenues aujourd'hui des préoccupations importantes. Le tourisme, l'économie, l'emploi, l'insertion professionnelle, l'enseignement, la formation, et bien entendu la culture sont autant de domaines pour lesquels les lieux patrimoniaux représentent un élément de valorisation individuelle et collective.

Il s'agit ici d'un projet dans lequel la Province de Liège serait un ensemble facilitateur mais où tous les intervenants publics auront un rôle essentiel.

Vous le voyez, Monsieur le Conseiller, le Collège provincial, n'est pas resté au balcon de la place Saint-Lambert mais prend ses responsabilités et fait des propositions.

Comme dans beaucoup d'autres dossiers, la pandémie d'abord, les inondations ensuite n'ont pas facilité l'accélération de ce projet de restauration du Palais. La Région, pourtant le propriétaire de la partie provinciale du Palais dans laquelle nous nous trouvons, s'est contentée, pour le moment, de nous faire savoir qu'il convenait, pour faire avancer le dossier, de sensibiliser

SEANCE PUBLIQUE DU 24 FEVRIER 2022

le propriétaire de la partie occupée par la Justice, c'est-à-dire la Régie fédérale des bâtiments, ce que nous n'avons pas manqué de faire.

Le Secrétaire d'État en charge de la Régie fédérale est venu sur place en mai dernier. Au pied de nos façades endommagées par les outrages du temps, j'ai pu personnellement le sensibiliser aux problèmes de sécurité engendrés par la lenteur d'action des Régies des bâtiments.

Aujourd'hui, nous apprenons par la presse que le Fédéral débloquerait un budget pour parer au plus pressé. À l'heure actuelle, personne ne sait exactement et de manière certaine si ces crédits sont destinés à l'ensemble du Palais ou uniquement à la partie occupée par la Justice.

On le voit, rien n'est simple dans ce dossier aux nombreuses entrées à l'instar de notre Palais. Quoi qu'il advienne, la Province entend bien jouer son rôle et faciliter une solution pérenne pour le Palais.

Habituellement, dans les conflits opposants un propriétaire à un locataire sur la vétusté des lieux, le premier réclame que le second agisse davantage et en fasse plus pour maintenir l'état du bien en bon père de famille.

Ici aussi la Province n'a pas à rougir de son action. Depuis 25 ans, et sous des régimes relationnels différents entre occupant et propriétaire, la Province de Liège a entretenu ses locaux « en personne prudente et raisonnable » et a même investi des centaines de milliers d'euros, au-delà de ce qui lui incombait directement, pour pallier les retards, les négligences, les absences des vrais propriétaires, l'État d'abord jusqu'en 2014 et la Région ensuite qui ne se sont même pas encore entendus entre eux sur une précise répartition des quotités de chacun.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, je n'ai pas l'habitude de communiquer pour surfer sur l'air du temps. Comme vous le savez, je préfère agir, construire à petits pas et atteindre les objectifs fixés plutôt que de me répandre dans des communications hasardeuses et prématurées. Dans ce dossier, comme dans d'autres, je tiens à redire que je m'engage à revenir vers le Conseil provincial dès que nous aurons engrangé une avancée significative pour la préservation du Palais.

À l'initiative du Collège provincial, un groupe de travail informel est constitué pour coordonner les différentes initiatives prises dans ce dossier. Je vous ferai rapport de son état d'avancement chaque fois qu'il sera nécessaire ou que vous jugerez bon de m'interroger.

Dans son dernier ouvrage *Liège et son Palais*, l'historien liégeois Jean Lejeune dépeignait ce flamboyant navire amiral comme un « *témoin privilégié d'une époque révolue, en perpétuel devenir, il tiendra son rôle dans une métropole attractive et rayonnante* ».

L'objectif de la Province est précisément de rassembler toutes les bonnes volontés, la vôtre y comprise Monsieur le conseiller, pour que cette prédiction se concrétise dans un esprit de concorde et d'ouverture aux citoyens.

Je vous remercie.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 FEVRIER 2022

M. LE PRESIDENT – Merci Monsieur le Député provincial – Président. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention.

Pour la deuxième question référencée 21-22/A15, je donne la parole à M. Didier NYSSSEN, Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. NYSSSEN, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collègues,

Cher Claudy, dans les projets portés par Liège Europe Métropole, le projet de mobilité douce appelé VESDRIENNE est au cœur du renouveau de la vallée de la Vesdre.

Je cite ici les informations qui figurent sur le site de l'ASBL : « Ce projet de mobilité douce le long de la rivière constitue le principal levier sur lequel un ensemble de projets peuvent se cristalliser. Cela implique un travail en commun sur la trame verte, le positionnement "eau, santé, bien être", la régénération des sites industriels avec l'accueil de nouveaux programmes de logements, notamment en lien avec le réseau des gares. Il s'agit de renouer avec une nouvelle image du paysage d'autrefois lié à l'industrie lainière et de tirer parti de nouvelles retombées économiques et touristiques. »

Ainsi donc, cette liaison cyclable sûre et rapide le long de la Vesdre reliera la frontière allemande à Liège via, Eupen, Limbourg, Verviers et Pepinster, pour ne citer que les communes de l'arrondissement où je réside mais qui sont aussi celles qui ont été fortement touchées par les événements du mois de juillet.

Je crois pouvoir affirmer qu'elle est attendue cette Vesdrienne avec impatience et enthousiasme dans toute la vallée, encore plus aujourd'hui au vu de l'actualité récente.

Qu'ils soient privés ou public, les projets de construction et la reconstruction de ce qui a été perdu lors de la catastrophe vont consommer beaucoup de temps, d'énergie et d'argent.

Plus de six mois après ces événements tragiques, les stigmates sont encore bien visibles et les traumatismes restent nombreux pour la population.

Il est dès lors essentiel que les pouvoirs publics délivrent des signes concrets qui attestent de la volonté de structurer le territoire avec une vision optimiste pour l'avenir, mais aussi qui démontre que les habitants et victimes des inondations ne sont pas abandonnés. À cet égard, La Vesdrienne devrait être un projet emblématique et prioritaire.

Il s'agit donc de saisir les opportunités de la catastrophe. Ainsi, les berges qui doivent être reconstruites pourraient l'être en anticipant les aménagements nécessaires pour la mobilité douce.

Monsieur le Député, ma question est donc simple : dans le contexte post-catastrophe que nous connaissons, comment notre institution et ses partenaires, au premier rang desquels la Région Wallonne puisque c'est elle qui est à la manœuvre, peuvent-ils se positionner pour assurer, voire pour accélérer, le projet dit de La Vesdrienne?

SEANCE PUBLIQUE DU 24 FEVRIER 2022

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention.

J'invite Monsieur Claude KLENKENBERG, Député provincial à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. KLENKENBERG, Député provincial (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, chers Collègues,

Monsieur le Conseiller provincial, cher Didier, vous m'interrogez au sujet de la mise en chantier du RAVEL dit de La Vesdrienne qui sillonnera le fond de la vallée de la Vesdre comme vous l'avez dit, et reliera à terme Eupen à Chênée, en faisant étape par notamment la cité lainière qui vous est chère.

Tout d'abord, permettez-moi de vous dire que je partage votre conviction et votre impatience.

En ma qualité de Député en charge du Tourisme et de la Mobilité, il me tarde en effet de voir émerger cet ambitieux projet de liaison cyclo-pédestre, qui est évidemment essentiel à la structuration de notre territoire et au redéploiement du bassin de la Vesdre comme vous l'avez dit. Plus que jamais, la vallée meurtrie de la Vesdre doit être au cœur des préoccupations et des investissements de l'ensemble des pouvoirs publics.

Il est également à noter que, bien avant que les inondations ne mettent en exergue l'urgence de projets de redéploiement fort pour le bassin, le Schéma provincial de développement territorial avait déjà identifié la Vesdrienne comme l'un des projets phares de son axe prioritaire consacré au Tourisme. Le Conseil provincial a d'ailleurs soutenu ce projet en marquant son accord de principe pour des financements aux communes de Trooz et Chaudfontaine en vue de mettre en œuvre la section entre ces deux entités, mais aussi, plus récemment, à la ville de Verviers pour l'étude d'un cheminement cyclo-pédestre reliant la gare de Verviers-central, la Vesdrienne et surtout vers le barrage de la Gileppe.

Pour autant, il n'aura certainement pas échappé à votre sagacité que c'est la Région Wallonne, et non la Province de Liège, qui est le principal maître d'ouvrage de cette nouvelle voie verte au travers de son Plan Infrastructures 2020-2026. C'est bien la Wallonie et son Service Mobilité et infrastructures qui assument donc la responsabilité de la Vesdrienne et qui détiennent les crédits budgétaires nécessaires à la mise en œuvre de l'infrastructure.

Afin de, malgré tout, vous apporter quelques éclairages utiles sur l'évolution du dossier, je me ferai humblement le relais de récentes déclarations du ministre régional compétent. Fin 2021, l'intéressé a ainsi déclaré que le bureau d'étude en charge, dont le travail avait été logiquement mis à mal par les inondations de juillet, était toujours à pied d'œuvre pour adapter les tracés et principes d'aménagements définitifs, tout en tenant compte d'autres études lancées par le Gouvernement wallon liées à la morphologie future souhaitée pour le bassin de la Vesdre.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 FEVRIER 2022

Malgré ces contraintes, la volonté affichée par la Région est, visiblement, de toujours pouvoir lancer des adjudications de travaux en 2022, nous y sommes, en priorisant les tronçons au potentiel le plus élevé. Il me revient d'ailleurs que le tronçon reliant Verviers à Pepinster serait jugé prioritaire.

Je peux vous assurer que nous serons particulièrement attentifs dans les prochains mois au bon suivi de ce dossier, notamment auprès des autorités régionales compétentes auxquelles nous ne manquerons pas de relayer vos préoccupations légitimes.

Pour notre part, nous nous tiendrons également prêts à saisir l'opportunité de faire de la future Vesdrienne une nouvelle épine dorsale de notre formidable réseau de balisage en points-nœuds, qui s'est imposé comme un des outils moteurs du cyclotourisme dans notre belle province. Bien évidemment, les inondations sont là, il faut évidemment, je dirais, reconstruire l'ensemble des berges mais soyez rassurés, nous serons très attentif à l'évolution de ce dossier qui nous tient, je suppose toutes et tous très à cœur.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial. Y a-t-il une demande d'intervention ? Pas de demande d'intervention.

VII.- Discussions et votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.**Document 21-22/163 : Modification de la représentation provinciale au sein de diverses sociétés et associations : remplacement de Monsieur Michel NEUMANN, ancien Conseiller provincial.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour (document 21-22/163).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par consensus que votre Bureau vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions du Bureau du Conseil ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 FEVRIER 2022**Document 21-22/164 : Adoption du règlement de travail destiné aux membres du personnel technique subsidié des centres psycho-médico-sociaux organisés par la Province de Liège.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour (document 21-22/164).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé des remarques et des questions. J'invite le rapporteur, Madame Isabelle GRAINDORGE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Madame GRAINDORGE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues,

Votre première Commission s'est réunie ce mardi 22 février 2022. Des questions sont posées sur le document 21-22/164 ayant pour objet l'adoption du règlement de travail destiné aux membres du personnel technique subsidié des centres psycho-médico-sociaux organisés par la Province de Liège.

La première question concerne la procédure qui a été mise en place pour l'élaboration de ce règlement de travail ainsi que le résultat du vote suite à l'approbation du texte du règlement par la Commission Paritaire Locale des CPMS.

Le Directeur, Monsieur Salvatore Anzalone, explique que le texte a, en fait, été soumis à 2 commissions paritaires. D'abord à la commission paritaire centrale de Bruxelles qui nous a communiqué un document « cadre », ensuite avec une rencontre syndicale de notre PO en 2 temps.

Le premier temps a permis de compléter les « trous » du document cadre pour l'adapter à la Province. Il a été ensuite affiché pendant 15 jours pour récolter les éventuelles remarques de nos membres du personnel. Monsieur le Directeur nous confirme qu'il n'y a eu aucun retour ni aucune question sur ce document. Donc, dans un second temps, celui-ci a été approuvé sans remarque. Donc, il n'y a pas eu de vote.

Le Commissaire demande s'il y avait une autre version de ce document auparavant. Monsieur Anzalone confirme que non et que c'est donc nouveau.

Un autre Commissaire s'interroge sur le chapitre 4 de la page 79 du règlement de travail et plus précisément sur l'article 6. Il y fait mention que le contrôle de données de communications électroniques en réseau n'est autorisé que lorsque certaines finalités sont poursuivies.

Le problème se situe dans la formulation du point 1 qui précise la finalité suivante : « la prévention de faits illicites ou diffamatoires ». Selon le Commissaire, l'interprétation du texte pourrait autoriser des contrôles des données réguliers vu le mot « prévention ». Il demande également si on a déjà fait usage de ce point pour effectuer des contrôles par le passé. Monsieur le Directeur confirme que non.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 FEVRIER 2022

C'est donc par 9 voix pour et 3 abstentions que votre première Commission vous propose d'adopter ce point.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe CDH-CSP

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/165 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centrale de Services à Domicile – Réseau Solidaris » (CSD) – Exercice 2020/Prévisions 2021.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour (document 21-22/165).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé des remarques et des questions. J'invite donc le rapporteur, Madame Caroline LEBEAU, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Madame LEBEAU, Rapporteur (à la tribune).- Chers Collègues.

Votre deuxième commission s'est réunie ce mardi 22 février et a examiné le document 21-22/165 « Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centrale de Services à Domicile – Réseau Solidaris » (CSD) – Exercice 2020/Prévisions 2021 ».

Ce point a donné lieu à 2 questions : un Commissaire demande si le paiement du subside provincial a été payé en 2021 ? Doit-on compter en plus du résultat du compte 2020 ? Il lui est répondu que non, mais que l'administration allait vérifier. Pourquoi a-t-il payé si tard ? Il lui est répondu qu'il rentre le quota d'heures, donc le 31 décembre et c'est sur cette base qu'on le paie.

Le subside va-t-il être supprimé comme on l'a fait pour le subside de l'ADMR ? Il est répondu qu'il va aussi être supprimé. D'abord diminuer de 50% puis totalement.

Ce document à donner lieu à un vote : 3 abstentions, 9 pour, 0 contre.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion

SEANCE PUBLIQUE DU 24 FEVRIER 2022

générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/166 : Octroi de subventions en matière Communication – Demande de soutien de l'asbl « Radio-Télévision-Culture », dans le cadre de son déménagement à la Grand Poste de Liège en 2024.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour (document 21-22/166).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé des remarques et des questions. J'invite donc le rapporteur, Monsieur Yves DERWAHL, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

Monsieur DERWAHL, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collègues,

La deuxième Commission s'est penchée le 22 février sur la demande de soutien de RTC.

Une Commissaire a posé la question de savoir si la « tranche 2021 » mentionnée dans le document aurait déjà été payée. La Députée lui répond par l'affirmative.

Après avoir trouvé quelques fautes d'orthographe dans le document et regretté que ce serait, je cite « toujours les mêmes communes qu'on voit sur RTC », la même Commissaire a voulu savoir si le Collège aurait bien tenu compte des sommes sollicitées et obtenues par ailleurs au profit de l'asbl RTC, ce que la Députée lui a confirmé.

On a adopté cette demande de soutien par 9 voix pour et trois abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/167 : Octroi de subventions en matière d'Enseignement – Demande de soutien de l'asbl « DEFI » – Évolutions du prototype EcoMOTION et ElectroMOTION durant l'année scolaire 2021-2022.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l'ordre du jour (document 21-22/167).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc à l'unanimité que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/AB/03 : Amendement budgétaire : Contrôle de la qualité de l'air dans les salles de classe de l'enseignement provincial.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 9 de l'ordre du jour (document 21-22/AB/03).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé des remarques et des questions. J'invite le rapport, Monsieur Mustafa BAGCI à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Vice-Président.

M. BAGCI, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, chers Collègues.

Notre quatrième Commission s'est réunie ce lundi 21 février 2022 et a analysé le document 21-22/AB/03.

Plusieurs questions ont été posées, suivies de discussions sur le dossier concernant le contrôle de la qualité de l'air dans les salles de classe de l'enseignement provincial.

Un Conseiller pose les questions suivantes : pourquoi ce point est-il mis en quatrième Commission et pas en troisième ? Il lui est répondu que la quatrième Commission a dans ses compétences les infrastructures. Pourquoi le délai de trois mois n'est pas respecté ? Car la tutelle

SEANCE PUBLIQUE DU 24 FEVRIER 2022

s'est prononcée le 20 décembre 2021, l'amendement date du mois d'octobre 21, la décision au niveau du Conseil provincial est, elle, datée de novembre 2021.

Ce qu'il faut rappeler aussi c'est la situation sanitaire qui est évolutive. Heureusement la pandémie a tendance à diminuer.

Au niveau de la discussion générale, on a rappelé que les établissements sont en cours d'équipement suite au contrôle de la qualité de l'air dans les salles de classe de l'enseignement provincial.

Il faudrait améliorer l'aération des bâtiments, en tous cas, c'est ce qui ressort pour le moment. Pour rappel, nous avons 940 points qui devraient être équipés et aujourd'hui, nous avons 576 points qui sont installés avec des contrôleurs de CO².

Ce qu'il faut dire aussi, c'est que ces installations sont faites suite à un subventionnement et qu'on avance par phase. Et ce qu'il faut dire aussi c'est que chaque appareil coûte 150 €, ce qui définit évidemment le budget.

Le point a été voté 2 voix pour, 5 voix contre et 0 abstention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Vice-Président.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Monsieur Marc DELREZ. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DELREZ, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, en vos titre et qualités.

En effet, un petit historique : en octobre dernier, le groupe PTB déposait une demande d'amendement budgétaire réclamant l'inscription au budget 2022 d'1 euro prévisionnel destiné à pourvoir à l'équipement en détecteurs de CO² des locaux de notre enseignement provincial, ceci évidemment dans le cadre d'un plan de lutte contre la propagation du coronavirus.

Le 17 novembre 2021, donc un mois plus tard, le CODECO invitait les différents établissements d'enseignement à procéder en effet à ce type d'aménagement, confirmant ainsi le bien-fondé et l'importance de notre demande, tout en apportant un précieux coup de pouce budgétaire, puisqu'une partie des détecteurs allaient pouvoir, du coup, être achetées grâce à un budget émanant de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Fin novembre 2021, donc une semaine plus tard, deux circulaires émanant respectivement des services de la Ministre Désir et de la Ministre Glatigny, étaient envoyées aux Pouvoirs organisateurs compétents, afin de détailler la stratégie de mise à disposition des détecteurs de CO² dans les établissements d'enseignement obligatoire, dans l'enseignement supérieur de plein exercice, et dans l'enseignement de promotion sociale.

En troisième Commission du mois de janvier 2022, nous apprenions que 350 détecteurs avaient été installés et qu'un marché public avait été initié pour l'achat de 250 appareils

supplémentaires. Et de cela, nous nous réjouissons.

Cependant, un examen attentif des circulaires envoyées par la Fédération Wallonie-Bruxelles révèle que, en vertu d'une stratégie de priorisation, assez discutable, les détecteurs devaient être installés en priorité, je cite « dans les endroits où le port du masque peut être relâché », fin de citation. C'est-à-dire essentiellement dans les locaux à disposition du personnel, dans les infrastructures sportives ou dans les locaux de cours accueillant des activités qui ne permettent pas le port du masque, comme par exemple les cours de chant.

Cela signifie donc, et la chose ne manque pas d'interpeller, que les locaux où les élèves et étudiants passent le plus clair de leur temps, c'est-à-dire les salles de cours, ne sont pour la plupart toujours pas équipés du matériel approprié. En réalité, les investissements consentis par la Fédération Wallonie-Bruxelles jusqu'à présent ont été minimalistes et très largement insuffisants.

C'est la raison pour laquelle le groupe PTB continue de penser que son amendement conserve aujourd'hui tout son sens. C'est pourquoi nous vous remercions d'accueillir la proposition avec toute l'attention qu'elle mérite.

Personne ne comprendrait, si pour notre malheur une nouvelle vague de coronavirus devait nous atteindre encore, que nous soyons pris en flagrant délit d'impréparation sur cette question.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. D'autres demandes d'intervention ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission qui s'est prononcée en faveur d'un rejet de cet amendement ? Le groupe PS et le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe PTB

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

Document 21-22/168 : Rationalisation immobilière – Vente à la SPI de la partie provinciale du bâtiment « Le Vertbois », sis rue Vertbois 13A à 4000 Liège.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 10 de l'ordre du jour (document 21-22/168).

SEANCE PUBLIQUE DU 24 FEVRIER 2022

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 6 voix pour et 1 abstention que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/169 : Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 144.000,00 Euros hors T.V.A.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 11 de l'ordre du jour (document 21-22/169).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, votre quatrième Commission vous invite dès lors à en prendre connaissance.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil prend connaissance de ladite résolution.

Document 21-22/170 : Cultes – Budget 2020 de la Mosquée Barbaros Hayrettin Pasa Cami, rue Saint Quirin, 1 à 4960 Malmedy – Prise de connaissance.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 12 de l'ordre du jour (document 21-22/170).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre cinquième Commission vous invite dès lors à en prendre connaissance.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil prend connaissance de ladite résolution.

Document 21-22/171 : Mise à disposition des Communes d'Ans et de Stavelot d'un fonctionnaire provincial chargé de la poursuite des infractions administratives classiques, des infractions environnementales et des infractions de voirie.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 13 de l'ordre du jour (document 21-22/171).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 1 abstention que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ? Le groupe PTB.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/172 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Fédération du Tourisme de la Province de Liège » (FTPL) – Exercice 2020/Prévisions 2021.

Document 21-22/173 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Association de gestion des Domaines Touristiques du Vallon de la Lembrée » (DTVL) – Exercice 2020/Prévisions 2021.

Document 21-22/174 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Commission de gestion du Parc Naturel Hautes Fagnes-Eifel » – Exercice 2020/Prévisions 2021.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 14 à 16 de l'ordre du jour (documents 21-22/172, 21-22/173,

SEANCE PUBLIQUE DU 24 FEVRIER 2022

21-22/174) ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

Ces documents ont été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 1 abstention que votre cinquième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la cinquième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 21-22/175 : Adhésion à la nouvelle centrale d'achat « unique » du Service Public de Wallonie – Secrétariat Général (SPW SG) de la Région Wallonne.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 17 de l'ordre du jour (document 21-22/175).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 1 abstention que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

VIII. - Approbation du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2022.

M. LE PRESIDENT.- Point 18 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

IX.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

La prochaine réunion ordinaire du Conseil provincial aura lieu le lundi 21 mars 2022 à 16H30. Je rappelle que notre journée d'étude dans l'Arrondissement de Verviers (Domaine des Hautes-Fagnes et à Bra-sur-Lienne) aura lieu le mardi 22 mars 2022 et qu'une autre réunion du Conseil aura lieu le jeudi 24 mars 2022.

Je vous remercie. Merci de votre présence, ça fait du bien, je l'ai déjà dit tantôt. Passez une bonne fin d'après-midi.

La réunion publique est levée à 17H40'.